suite du rapport de M. Dupuy sur l'instruction publique.

Elle a ensuite examiné les impôts directs et les taxes assimilées afin de permettre à la Chambre et au Sénat de les voter avant les vacances et aux Conseils généraux de dresser les budgets des départements à la session d'août.

L'amendement de M. Cornudet, tendant à supprimer l'impôt des portes et fenêtres et l'augmentation parallèle de l'impôt sur la propriété bâtie, a été rejeté.

Rejeté également un amendement de M. Rey (du Lot), tendant à effectuer la péréquation de la contribution personnelle et mobilière.

La commission a fait demander à la commission des patentes si elle avait l'intention d'augmenter les casinos et de les assimiler aux cafés-concerts. Demain la commission entendra M. Jonart qui dépose un amendement tendant à la suppression du droit sur la bière.

La jeune Reine des Pays-Bas en Allemagne

L'empereur d'Allemagne a passé hier une grande revue en l'honneur de la petite reine des Pays-Bas qu'il a nommée colonel du 4e régiment d'infanterie de la garde.

Nouvel incendie dans la forêt de Fontainebleau

Fontainebleau, 1er juin. — Un nouvel incendie a éclaté dans la forêt de Fontainebleau, au Mont Saint-Germain. Le feu a parcouru 60 hectares, dont 46 dans la partie artistique, qui se trouve ainsi dénudée pour des années, car l'exploitation de tous les bois est devenue nécessaire.

On n'a pu se rendre maître du feu qu'après douze heures d'efforts. Le sinistre est dû, comme toujours, à l'imprudence des fumeurs.

Ravachol au théâtre
A Milan. — Délire des anarchistes

Milan, 1er juin. — J'ai assisté hier au soir à la deuxième représentation d'un drame dont le héros est Ravachol. Les crimes du célèbre anarchiste y ont été applaudis à outrance, et cela est d'autant plus curieux que le drame ne contenait pas une seule tirade sur les théories socialistes ou anarchistes. Cela est parfaitement compréhensible, parce que l'autorité n'en aurait pas permis la représentation.

Les auteurs, deux jeunes gens, ont fait de Ravachol un amoureux trompé et qui, à son tour, trompe sa maîtresse. Au dernier acte il est trahi par celle qu'il a abandonnée. Elle prononce son nom devant Lhérot, qui avertit la police. Se repentant de l'avoir fait, elle va elle-même avec le complice de Ravachol, dans son crime de l'Ermite, déposer de la dynamite chez Véry et fait sauter le restaurant.

La salle était remplie d'anarchistes qui poussaient des hurlements et vociféraient contre la police. Pendant la représentation, de nombreux journaux incendiaires furent jetés dans la salle. A l'issue de la représentation, la police, aidée de carabiniers, arrêta une douzaine d'anarchistes et une bagarre se produisit dans la rue.

C'est l'avocat Guri qui semble conduire ce mouvement et dans la salle les anarchistes ne se gênaient pas pour affirmer leurs doctrines, en déclarant qu'il était temps de se débarrasser de cette infâme bourgeoisie.

Les courses d'Epson

Londres, 1er juin. — Courses d'Epson. Prix du Derby Stakes.

Gagnants : 1er, *Sir Hugo*; 2e, *La Flèche*; 3e, *Bucentaure*. Treize partants.

La police de Montluçon. — Singulière mesure

Montluçon, 1er juin. — Le maire socialiste de Montluçon vient de supprimer sept agents de police sur treize. Ces agents refusent de donner leur démission et attendent d'être révoqués. Cette mesure mécontente la population d'autant plus que quelques personnes ont reçu des lettres de menaces anarchistes.

Aucune arrestation n'a encore été opérée à Commentry à la suite des récentes explosions.

Le duel Crémieu-Foa et Drumont

Paris, 1er juin. — La rencontre entre M. Crémieu-Foa, capitaine de dragons, et M. Drumont, directeur de la *Libre Parole*, que nous avons annoncée, a eu lieu ce matin aux environs de Saint-Germain. Pour bien marquer que le duel avait un caractère et des motifs militaires, M. Crémieux-Foa, ses témoins : M. le comte Esterhazy, capitaine de chasseurs et M. de Vandel, capitaine de cuirassiers, ainsi que le médecin-major, sont arrivés sur le terrain en uniformes.

Au premier engagement qui n'a duré que deux minutes, les deux adversaires se sont élancés l'un contre l'autre avec une égale violence. M. Drumont a été atteint au-dessous de l'œil. Bien que la blessure ne présentât aucun caractère de gravité, elle plaçait M. Drumont dans un état d'infériorité évident vis-à-vis de son adversaire ; aussi les quatre témoins ont-ils immédiatement arrêté le combat.

L'anniversaire du prince impérial

Paris, 1er juin. — Un service funèbre a été célébré à midi en l'église Saint-Augustin, à l'occasion du treizième anniversaire de la mort du prince impérial. Huit comités impérialistes, avec leurs drapeaux, y étaient représentés. L'absoute a été donnée par le curé de St-Augustin, devant une assistance assez nombreuse.

La santé du Pape

Paris, 1er juin. — Une agence publie la dépêche suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Rome, 1er juin. — A la suite d'une légère indisposition, le docteur Ceccarelli a conseillé au pape de ne pas habiter pendant les grandes chaleurs le pavillon Pie IV, comme il en avait l'intention.

» Les audiences ont été suspendues pour quelques jours.

» Dans les cercles du Vatican, on affirme qu'il n'y a rien de grave dans l'état de santé de Léon XIII. »

Une église foudroyée

Perpignan, 1er juin. — Pendant un orage qui a éclaté sur le département des Pyrénées-orientales, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Corneilla-del-Varcol, près Perpignan. Le clocher a été démoli et l'église a été dévastée. Les dégâts sont considérables.

Jules Lhérot

Paris, 1er juin. — M. Lozé, dans une interview avec le correspondant du *Daily-Chronicle*, a déclaré que Lhérot n'a pas été nommé gardien à la prison de Melun, que le ministre de la justice lui a accordé l'autorisation de changer de nom, sans publication au *Journal officiel*, que Jules Lhérot est actuellement dans un établissement de bains en Bavière et que, lorsqu'il sera tout à fait rétabli, on le nommera maître d'hôtel dans une préfecture quelconque.

La traite des esclaves

Berlin, 1er juin. — La *Gazette de la Croix* publie des documents prouvant que la traite des esclaves est pratiquée sans entraves à Togo, possession allemande, et dans les territoires environnants.

Echouement du « Melpomène » frégate-école

Madrid, 1er juin. — La frégate-école française, le *Melpomène*, s'est échouée à Palmas (îles Canaries). Les détails manquent.

Les relations franco-espagnoles

Madrid, 1er juin. — Le ministre des finances, dans sa réponse à l'interpellation de M. Venancio Gonzalès sur le *modus vivendi* commercial avec la France, montre que ce *modus vivendi* a été établi suivant l'autorisation de la Chambre, et il s'attache à en faire ressortir les avantages pour l'agriculture.

Le ministre a terminé en faisant l'éloge du gouvernement français et en ajoutant que sa conduite a été celle d'une nation amie, désireuse, comme l'Espagne, de mettre un terme à une situation anormale entre les deux pays.

L'entrevue du tsar et de Guillaume II

Berlin, 1er juin. — Il n'est plus question de l'entrevue du tsar et de Guillaume II. Les deux reines des Pays-Bas quittent Berlin demain soir 2 juin, et on annonce que dès le lendemain, 3 juin, l'empereur se rendra à Oberglogau, pour le mariage de la comtesse Oppersdorf avec le prince Radolin. Il ne sera de retour à Berlin que samedi soir. Si une entrevue avec le tsar doit avoir lieu, ce ne sera donc que la semaine prochaine.

Une élection à l'Académie Française

Paris, 1er juin. — C'est demain jeudi que l'Académie française procédera à l'élection d'un nouveau membre, en remplacement de feu le vice-amiral Jurien de la Gravière.

Le fauteuil à pourvoir est généralement désigné sous le numéro XV. L'ont occupé depuis la fondation de l'Académie : MM. P. Baro, en 1634; J. Doujat, en 1650; E. Renaudot, en 1689; E. de Roquette, en 1720; Goudrin d'Antin, évêque, en 1725; Dupré de Saint-Maur, en 1733; Malesherbes, en 1774; Rœderer, en 1795; duc de Lévis, en 1816; Ph. de Ségur, en 1830; de Viel-Castel, en 1873; Julien de la Gravière, en 1888.

Aspirent à l'occuper, huit candidats dont les noms suivent :

MM. Brunetière, homme de lettres ; Ernest Lavisse, professeur à la Faculté des lettres de Paris ; Emile Zola, contre-miral Reveillère, Robert de la Ville-Hervé, Nauroy, Bastier, hommes de lettres, et Leroy de Kéraniou, ingénieur.

Les obsèques du colonel de Plazanet

Laval, 1er juin. — Les obsèques du colonel baron de Plazanet, député de la Mayenne, ont eu lieu hier matin, à St-Céneré, au milieu d'une énorme influence.

Les sénateurs et les députés du département, le préfet, les conseillers généraux, les maires de nombreuses communes, assistaient à cette cérémonie funèbre. L'évêque de Laval a donné l'absoute. Trois discours ont été prononcés : par MM. Dutreil, sénateur; d'Elva, député; Gamard, conseiller municipal de Paris.

ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Enfin l'Espagne a dû baisser ses droits de douane,
Car les belles donas et les fiers hidalgos
Ne peuvent se passer de l'onctueux Congo,
Ce savon sans lequel le visage se fane
Et le derme devient comme de la basane.
D. Jssé Verdadero, de Madrid, à Victor Vaissier.
30893d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Commission d'hygiène des cantons de Roubaix, récemment réorganisée, a décidé, dans sa dernière séance, qu'un résumé de ses délibérations et de ses travaux serait tenu à la disposition des journaux. Cela vaut déjà la bonne fortune de pouvoir donner à nos lecteurs une très intéressante étude de M. le docteur Butruille sur les mesures de désinfection à prendre en vue d'empêcher la propagation des maladies contagieuses. Nous en commençons plus loin la reproduction; cette lecture sera utile à tous et surtout à *ceux qui ont, à un titre quelconque, la responsabilité* de nos grands services publics. Voici le procès-verbal de la séance dans laquelle M. le docteur Butruille a présenté son travail; on y trouvera les vœux émis par la Commission :

COMISSION D'HYGIÈNE DES CANTONS DE ROUBAIX

Présents : M. le Maire de Wasquehal, MM. A. Reboux, Ed. Dupire, Deschodt, Varlet, Roger, Coliez, le docteur Butruille et le docteur Godefroy.

Absents : M. les Maires de Roubaix, de Croix, de Wattrelos.

La Commission prend connaissance d'un travail présenté par M. le docteur Butruille et relatif aux mesures de désinfection à prendre pour prévenir les maladies contagieuses.

Après un exposé de méthodes d'aseptie et d'antiseptie M. le rapporteur dit qu'il y a quatre choses à faire pour prévenir et enrayer les maladies :

1° Les administrations compétentes doivent être informées des cas de maladies infectieuses qui se présentent ;

2° Elles doivent prescrire l'isolement des malades et ensuite la désinfection des locaux occupés, des meubles, des hardes et des objets de literie. M. le Dr Butruille s'étend sur la nécessité absolue d'effectuer le transport des malades au moyen d'une voiture spéciale facile à désinfecter. Il fait ressortir les dangers que fait courir à la santé publique leur transport dans des voitures publiques. Il cite des cas où des maladies mortelles ont été contractées par des personnes succédant à des malades.

Au point de vue de la désinfection, il estime que les appartements doivent être assainis par les soins d'un service public créé *ad hoc*. Les locaux seraient traités par les antiseptiques, lotions au sublimé, vapeurs sulfureuses. Les hardes, les objets de literie, etc., seraient enlevés pour être désinfectés au moyen d'une étuve spéciale permettant, au moyen de la vapeur sous pression de les porter à une température suffisamment élevée pour détruire tous les germes morbides.

La Commission adoptant les conclusions posées par M. le docteur Butruille, émet les vœux suivants :

1° Qu'il soit institué pour les cantons de Roubaix *un service complet* de désinfection à domicile en cas de maladies contagieuses, le service comprendrait une étuve à désinfection à vapeur sous pression, avec calandres pour le transport des médicaments et des objets à désinfecter.

2° Que le transport des malades atteints de maladies contagieuses soit fait à l'aide d'une voiture spéciale facile à désinfecter.

3° Que les Commissions administratives des hospices fassent installer dans leurs établissements une étuve à vapeur sous pression; l'utilité de l'installation de cet appareil étant démontrée depuis longtemps.

Elle décide ensuite que le rapport qu'elle vient d'entendre sera porté à la connaissance du public par la voie de la presse; elle autorise M. le secrétaire à le communiquer à tous les journaux publiés à Roubaix.

Sur la proposition de M. le Maire de Wasquehal, la commission décide que sa première réunion aura lieu le 14 juin; elle se rendra à Wasquehal pour visiter le canal de Croix et le ruisseau dit «le Shapp».

Personne ne demandant la parole; M. le Président lève la séance.

La commission cantonale d'hygiène et de salubrité se réunira à l'Hôtel-de-Ville le samedi 4 juin, à onze heures du matin.

Voici l'ordre du jour : Mesures à prendre dans le cas d'une épidémie de variole.

Une saisie aux Halles. — Jeudi matin, M. le sous-inspecteur des denrées alimentaires a saisi aux Halles environ 25 kilogs de maquereaux — reconnus impropres à la consommation.

La grève des tisserands de la Société Anonyme de Roubaix, rue de Soubise, est toujours stationnaire. Dans la matinée de mercredi, une nouvelle délégation s'est présentée à la fabrique ; il lui a été donné la même réponse qu'à celle de la veille.

Mardi soir, les grévistes se sont rendus dans un estaminet où un tisserand non-gréviste de la Société Anonyme occupait une chambre, et se sont livrés sur lui à des voies de fait. A la suite de cette scène, le cabaretier a prié le tisserand de quitter son établissement.

Mercredi à midi et à six heures et demie du soir, des agents de police et de la sûreté se sont tenus près de la porte de sortie de l'usine afin d'empêcher tout désordre.

A sept heures, les grévistes, au nombre de 150, sont passés rue de Soubise, et sont partis par les rues Sébastopol des Longues-Haies, pour se rendre, Boulevard de Beaurepaire, devant la maison d'un nommé Vanecke, qui n'a pas abandonné le travail. C'est un jeune homme d'une vingtaine d'années, l'aîné de onze enfants, dont il est le soutien.

L'ouvrier était sur le seuil de sa porte. Les manifestants se sont formés en cercle, et ont chanté un vivat ; puis quelques-uns se sont approchés de lui et l'ont grossièrement insulté. Vanecke est resté impassible.

Les grévistes n'ont pas tardé à s'en aller, en chantant divers refrains.

Cette manifestation avait causé un grand rassemblement, boulevard de Belfort.

L'adoration solennelle du T.-S. Sacrement aura lieu, dimanche prochain 5 juin, jour de la Pentecôte, en l'église du Sacré-Cœur. Un Triduum préparatoire précédera cette solennité.

A cet effet, jeudi, vendredi et samedi, à huit heures du soir, une instruction sera donnée et suivie du salut.

Voici l'ordre des exercices du dimanche :

A 6, 7, 8 et 9 heures, messes basses ; — à 10 heures, grand'messe ; à 3 heures, vêpres, et à 6 heures, clôture de l'Adoration par un sermon suivi de la procession et d'un salut solennel.

M. l'abbé Lancelle sera le prédicateur de ces divers exercices.

Un accident rue Blanchemaille. — Un accident s'est produit mercredi matin à neuf heures, rue Blanchemaille; un ouvrier peintre de Wattrelos, Constant Verplanque, se trouvait sur une échelle, occupé à mettre en couleur les boiseries des fenêtres donnant sur la cour de M. H. Delescluse.

En voulant changer de position, il mit le pied à côté d'un échelon et tomba sur le sol d'une hauteur de trois mètres ; au bruit de la chute, un autre ouvrier, qui se trouvait non loin de là, vint au secours du blessé; celui-ci avait la jambe gauche fracturée et quelques contusions sans gravité; après avoir reçu des soins dans la maison, il a été reconduit chez lui en voiture.

Un singulier conducteur. — Dans la journée de mardi, un cultivateur de Saint-Léger, nommé Spriet, a, par maladresse, accroché la voiture de M. le docteur Delattre, sur la Grand'Place; au lieu de s'arrêter, pour constater les dégâts, Spriet fouetta son cheval et partit à toute vitesse; il fut néanmoins rejoint par M. le docteur Delattre, qui après avoir à diverses reprises prié de s'arranger avec lui pour le paiement des dégâts, lui a, sur son refus, fait dresser procès-verbal.

Un accident s'est produit hier soir vers 5 heures rue Baudimont. Plusieurs gamins s'amusaient sur un tas de ferrailles lorsque l'un d'eux fit tomber une énorme plaque de tole sur la tête du jeune Thiempont, âgé de 9 ans. L'état de la victime est tellement grave qu'on l'a transporté immédiatement à l'hôpital.

Ivrognes et mauvais payeurs que B... Joseph et H... Marie : bien qu'ils n'eussent pas payé le terme depuis quinze jours et que leur propriétaire les eût mis à la porte, ils prétendaient réintégrer quand même le domicile. Comme ils se trouvaient en état complet d'ivresse, la police leur a fourni un logement... au dépôt de sûreté.

Un acte de probité. — M. Victor Lejeune, préposé d'octroi, a trouvé mercredi matin, vers trois heures et demie, en se rendant à son poste, un livret de famille qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Un accident de voiture. — Mercredi, vers cinq heures et demie du soir, une calandre de MM. Boittiaux et Cie, apprêteurs, passait dans la rue de l'Ommelet, pour rentrer à l'établissement, rue Pellart, lorsqu'une des *roues de derrière se détacha subitement*, par suite de la rupture d'une goupille au chapeau de l'essieu. Le lourd véhicule tomba sur le côté, et les deux domestiques qui se trouvaient sur le siège, à l'intérieur, furent violemment projetés l'un contre l'autre. On put se procurer un cric dans une maison voisine, pour relever l'équipage, et le mettre en état de continuer sa route jusqu'à destination. A cette heure, qui est celle de la sortie des écoles, il est heureux qu'aucun enfant ne soit venu à passer près de *la voiture, au moment où l'accident se produisait.*

Entre femmes. — Dans la soirée de mercredi, une femme A..., de la rue Bernard, injuriait copieusement la femme H..., habitant la rue Lacroix. Cette scène avait provoqué un rassemblement de quarante personnes environ. Rapport a été dressé à charge de la première.

Les charognes dans le canal. — On en comptait encore une dizaine, mercredi, en complet état de putréfaction, dans le canal, entre le pont Morel et le pont Salembier. Il serait bon de les enlever et de les enfouir.

Croix. — *Mordu par un chien.* — Un jeune garçon de 12 ans, Georges Warlet, jouait mercredi matin vers neuf heures dans la rue Chevreul, quand un chien appartenant à M. Vandamme sortit de sa niche et le mordit à la cuisse gauche. La blessure est légère et un médecin, qui mieux est, a déclaré que le chien était sain.

Wasquehal. — *Une disparition.* — Depuis avant-hier on a perdu la trace d'un sieur J.-B. Lequenne, âgé de 70 ans, tisserand, demeurant à Lambersart. M. Lequenne était porteur d'une somme d'environ deux cents francs qu'il destinait à certaines personnes de Wasquehal.

Flers. — *Un suicide.* — Le corps du suicidé dont nous avons raconté hier la triste fin est toujours à la Morgue. Son enterrement aura lieu cet après-midi. L'identité du cadavre n'a pu encore être établie.

Hem. — *La grève des teinturiers.* — La situation n'a pas varié. Les dix ouvriers qui ont repris le travail chez MM. Mulaton frères, ne l'ont pas quitté. Calme complet dans la commune et dans les environs.

Lys-lez-Lannoy. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira ce soir à 6 heures, en session ordinaire de mai. Ordre du jour : Reddition des comptes budgétaires de 1891 et nomination des commissions municipales.

Communications diverses

Société chorale l' « Avenir ». — La commission prie les sociétaires de se rendre jeudi 2 juin, à 3 heures moins le quart au plus tard, au kiosque de la place de la Liberté pour l'exécution des chœurs qui doivent y être chantés.

Elle leur rappelle aussi la répétiton du lendemain à neuf heures très précises, pour l'étude des chœurs du concours de Paris. Présence indispensable.

Les courses de Béthune. — A l'occasion des courses vélocipédiques qui doivent avoir lieu le 5 juin prochain, le *Sport vélocipédique roubaisien* offre à ses membres honoraires des billets de chemin de fer à prix réduits. (50 o/o de réduction) valables trois jours.

Les membres honoraires qui voudraient y participer, peuvent réclamer des billets samedi dans la journée au café de l'hôtel Ferraille. Les billets leur seront remis contre la présentation de leur carte de membre honoraire.

PILULES GICQUEL la Boîte 1f50

On peut se procurer le **plan de la Ville de Roubaix**, au prix de 0 fr. 40, à la librairie du *Journal de Roubaix*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Paris. — GRAND HOTEL FRASCATI recommandé aux familles Roubaisiennes et Tourquennoises. Maison de 1er ordre, 41, rue Vivienne (entre la Bourse et les grands boulevards), L. QUÉNÉE, propriétaire. 62560

Le train de plaisir de Roubaix-Tourcoing-Lille à Londres. — Nous avons dit que la Compagnie London, Chatham, and Dover Railway d'accord avec la Compagnie du chemin de fer du Nord, ont décidé qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, un train de plaisir à prix réduits aura lieu de Tourcoing, Roubaix, Lille, etc., à Londres via Calais-Douvres; nous avons ajouté que le départ aurait lieu le dimanche 2 juin, et le retour le mercredi 8 juin, et avons donné les heures de départ et de retour.

On nous prie d'appeler l'attention des excursionnistes de ce train de plaisir sur les heures de départ qui viennent de subir une modification. On avait fixé le départ de Tourcoing à 6 h. 48, maintenant c'est 6 h. 40; pour Roubaix, on avait annoncé 6 h. 58, c'est 6 h. 48 ; enfin pour Croix, Wasquehal, de 7 h. 01, l'heure est portée à 6 h. 33.

WATTRELOS

MM. les membres de la musique municipale sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui jeudi à huit heures trois quarts, la société devant se rendre aux funérailles de M. Parent-Delforge. Cette répétition remplacera celle de samedi.

Une escroquerie au jeton. — Lundi, un tisserand de la commune, Auguste Vergote, ayant reçu dans une chapellerie de Lille un de ces jetons-réclames qui ont l'aspect de louis de vingt francs, conçut l'idée de le donner en paiement dans un estaminet de la commune de Wattrelos.

Il fit plusieurs tentatives inutiles; mais il trouva en la veuve Declercq, cabaretière rue du Becq, une dupe trop crédule.

La brave ménagère ne conçut en effet aucun soupçon et quand Vergote lui dit : « Voici 20 francs », elle déposa précieusement le jeton de carton et de cuivre dans une bourse, afin de remettre l'argent à son brasseur.

Puis elle remit la monnaie à son client, qui empocha les trois pièces de cent sous et la menue monnaie et s'en alla, par la commune, boire à la santé de la cabaretière.

Mais mardi matin, celle-ci comptant sa recette, soumit la pièce « d'or » à une voisine, qui, bien vite, découvrit la ruse.

Mme Declercq porta plainte, et M. Renard s'occupe activement de l'enquête. Toutefois, il n'a pas jugé utile de mettre Vergote en état d'arrestation.

Une tentative de vol. — Des malfaiteurs restés jusqu'à *présent inconnus se sont introduits durant la nuit de* mardi à mercredi chez Mme veuve Brulois, fermière, hameau de la Broche de fer. Ils ont escaladé un mur de 2 m. 50 de hauteur et s'apprêtaient à entrer dans la ferme par un châssis dit « à guillotine » qu'ils avaient soulevé, quand le chien se mit à aboyer. Mme Brulois se leva, donna l'alarme, et les malfaiteurs prirent la fuite. [illegible]

La fraude. — Les préposés Delange et Outurquin, de la brigade de Wattrelos ont arrêté au lieu dit « les maisons Fourez », à environ 600 mètres de la frontière, le nommé Alphonse Tournemine, porteur de tabac haché et de boîtes d'allumettes, le tout d'une valeur de 36 francs.

TOURCOING

Un accident à la gare. — *Un homme sous un train.* — M. Paul Cuvelier, âgé de 27 ans, marié, père d'un enfant, demeurant 132, rue du Tilleul, est employé en qualité de pointeur à la Cie du Nord. Mercredi, vers 4 heures 20, il s'avançait vers un train venant de Lille pour en relever les numéros des voitures : toutes les voies, à l'exception de celle de Menin, étaient encombrées de wagons, et de l'endroit où il se tenait, M. Cuvelier ne pouvait apercevoir le train de 4 h. 20, arrivant d'Halluin. Comme il avait un renseignement à demander à son chef, qui se trouvait du côté opposé, le pointeur enjamba le premier rail pour traverser la voie d'Halluin, alors que la locomotive n'était plus qu'à quelques mètres. Un cri d'effroi s'échappa de toutes les poitrines et le mécanicien renversa la vapeur.

M. Cuvelier fut tamponné et projeté en avant entre les deux rails. Le train s'arrêta, alors que la machine et les deux wagons avaient passé sur le malheureux pointeur, qu'on vit avec autant de surprise que de bonheur se relever presque seul.

Cependant il avait éprouvé de violentes secousses. Heureusement ses vêtements accrochés par le cendrier et d'autres parties de la machine et des wagons, s'étaient déchirés.

On le transporta au bureau du secrétaire et M. le docteur Carette, qui se trouvait fortuitement à la gare, lui donna les premiers soins. On ne constata aucune fracture, mais des contusions multiples, dont il n'est pas possible, au premier moment, d'accuser le degré de gravité.

Le blessé a été reconduit en voiture de place à son domicile, où le docteur E. Cadeau, médecin de la Cie du Nord, est allé le visiter.

Au dernier moment M. Cuvelier se plaignait de vives douleurs internes.

Une tentative de vol, rue de Guisnes. — Dans la nuit de mardi à mercredi, entre minuit et une heure du matin, on avait remarqué deux hommes qui stationnaient, rue de Guisnes, près de la maison portant le n° 47 et située à l'angle de la rue Winoc-Chocqueel. Un troisième individu paraissait aussi faire le guet dans cette dernière rue. Les trois rôdeurs, se doutant apparemment qu'ils avaient été remarqués, disparurent bientôt.

Au petit jour, on trouvait sur le trottoir l'encadrement et les deux persiennes, de très grandes dimensions, d'une des fenêtres donnant sur la rue de Guisnes. Cet encadrement était fixé par de très forts clous à pattes, et il a fallu une pince solide pour les faire sauter !

On peut se demander si on ne se trouve pas en présence des mêmes individus qui se seraient ensuite rendus rue Neuve-de-Roubaix, au magasin d'épiceries de M. Desplanques.

Un accident de voiture. — Mardi vers dix heures du soir, une voiture qui parcourait à fond de train la rue Saint-Blaise, renversa un journalier du nom de Sputte, âgé de 45 ans et demeurant à Roubaix; l'une des roues lui passa sur la hanche droite. Le pauvre homme, qui paraissait beaucoup souffrir, fut transporté chez un de ses beaux-frères qui demeure rue de Menin, et le docteur Dewyn a été aussitôt appelé à le visiter. A moins de complications, les contusions que le blessé porte sur différentes parties du corps ne paraissent pas devoir entraîner une longue incapacité de travail.

L'auteur de l'accident n'est pas connu.

La rue de l'Espierres. — Le retard dans la construction de l'aqueduc de cette rue, n'a nullement pour cause, comme on nous l'avait dit, l'inexécution d'un marché de briques; l'entrepreneur n'a pas eu à passer de marchés de ce genre. D'ailleurs les travaux vont commencer : c'est le point important.

Un succès mérité. — Les anciens condisciples au collège de Tourcoing de M. Victor Carlier, docteur à Lille, apprendront avec plaisir qu'il a été reçu ce matin par la *faculté de Paris, agrégé de chirurgie à l'unanimité.*

Chacun sait que cette élection est faite après un concours qui ne dure pas moins de deux mois et des épreuves aussi sérieuses que multiples.

Marcq-en-Barœul. — *Un fils qui bat sa mère.* — Ce n'est malheureusement pas la première fois que François-Joseph Nolle, jeune homme de 19 ans, rattacheur, travaillant à Roubaix, et demeurant avec sa mère qui est *veuve au hameau du Molinel, se porte aux plus graves* violences. Au mois d'octobre dernier, les gendarmes qui passaient sur la route arrivèrent à temps pour retirer la pauvre femme des mains de son indigne fils qui voulait l'étrangler. Il avait été condamné pour ce fait à trois mois de prison.

Mardi vers 5 heures, le malheureux, rentrant en état d'ivresse, chercha querelle à un de ses frères, parce que ce qu'on lui servait pour goûter ne lui convenait pas. La mère revint et aussitôt le forcené se jeta sur elle et, après lui avoir donné plusieurs coups, il la poussa avec une telle force que la malheureuse mère alla tomber la tête la première, sur le bord d'un chaudron, déposé au dehors, près de la porte. Le choc fut tellement violent que le chaudron fut brisé !

La mère porte au sourcil droit une blessure oblique de trois centimètres et elle a tout un côté du visage dans un état affreux.

Le garde Roussel, qui fut prévenu, vint pour arrêter François Nolle; mais il eut à soutenir une véritable lutte: et ce n'est qu'après avoir reçu nombre coups de pied et de poing, qu'il vint à bout de conduire son prisonnier à la chambre de sûreté.

Les gendarmes l'ont amené à Tourcoing, mercredi après-midi; et il partira aujourd'hui jeudi pour Lille.

DÉPART POUR LA CAMPAGNE

Avant de partir pour la campagne, munissez-vous chez M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, de quelques bonnes boîtes de conserves indispensables, telles que :

Tête de veau au naturel ou en tortue, **Langue de bœuf, Quenelles, Vol au vent** au gras ou au maigre, **Conserves de poisson, Filets de sole** et **Matelotte d'anguilles** ; et les délicieuses petites boîtes de **Foie gras**, les **Saucissons de Lorraine**, les **Salmis**, très utiles pour les dîners à l'improviste.
Raisin frais, **Fruits, Primeurs.** 07936

LES MALADIES CONTAGIEUSES A ROUBAIX

MESURES A PRENDRE POUR LES PRÉVENIR

(Rapport présenté à la Commission cantonale d'hygiène par M. le docteur BUTRUILLE)

Le sujet que j'ai à développer a trait aux mesures à prendre pour prévenir et combattre les maladies épidémiques. Je me propose dans une revue succinte de vous dire quelle est la cause des maladies épidémiques: de démontrer l'utilité de l'urgence qu'il y a pour les pouvoirs publics de combattre ces maladies; d'indiquer les moyens qui sont considérés comme les meilleurs par les hygiénistes pour en détruire les germes. J'aurai le devoir d'exposer les objections qu'on a pu faire à cette méthode et aussi le droit d'y répondre.

Les microbes

I. Il est de notion vulgaire que la plupart des maladies doivent leur propagation à l'existence des germes appelés microbes et que les bacilles naissent à leur tour de graines qui portent le nom de spores. Ces infiniment petits jouissent d'une force de résistance étonnante; ils ont la vie dure au point de conserver le principe vital pendant des années, de demeurer inertes pendant tout ce temps et de naître ensuite lorsqu'ils se retrouvent par un concours de circonstances, ramenés à des conditions favorables. Leur fécondité est non moins étonnante, ils se multiplient en si grande quantité que nous devrions tous succomber en peu de temps si nous n'étions de notre côté pourvu d'une force de résistance considérable.

La destruction de ces êtres nuisibles est obtenue par la désinfection énergique et radicale des corps contaminés.

La chaleur est considérée par tous les hygiénistes comme l'agent le plus sûr de la destruction des microbes. De ce principe ils ont déduit une méthode dite « aseptie ». Si l'on porte à 100° centigrades un corps infecté, les microbes sont tués, mais les spores résistent jusqu'à une température de 125°. Il s'ensuit que si après un premier traitement à 100° le corps se trouve pendant quelque temps exposé à une chaleur de 33°, les spores se développent et si l'on veut alors sans retard en détruire le germe, il est nécessaire de recommencer la première opération.

Certains agents médicamenteux jouissent aussi de la propriété de détruire les microbes, tels sont par exemple l'acide phénique, le sublimé, les vapeurs sulfurentes, etc... leur emploi constitue l'antiseptie.

Les causes de décès à Roubaix

II. — L'utilité et l'urgence de détruire les germes des maladies se déduisent surtout de la fréquence de ces maladies. Pour permettre de les comparer facilement, j'ai dressé un diagramme représentant le nombre des décès occasionnés à Roubaix pendant les années 1889, 1890 et 1891. *Il en ressort que les maladies épidémiques transmissibles* ont occasionné 702 décès; les affections puerpérales ont déterminé 86 décès; les diverses tuberculoses en ont amené 1439; les maladies endémiques saisonnières ont causé 2193 décès; aux morts violentes il en est dû 152; enfin à d'autres causes il faut en attribuer 3298; le total des décès étant de 7870.

Des moyens de prévenir et de combattre les maladies contagieuses

Ces préliminaires étant posés, j'arrive au cœur même de mon sujet, c'est-à-dire, aux mesures à prendre pour prévenir et combattre les maladies contagieuses.

Il peut se diviser en quatre parties :

A Information. — B Isolement. — C Désinfection. — D Assainissement.

L'information

Il est absolument indispensable que les administrations municipales soient prévenues, dès l'origine, des cas de maladies contagieuses qui existent dans les villes. Précédemment, elles étaient rarement informées en temps utile, mais cette lacune vient d'être comblée par la nouvelle loi sur l'exercice de la médecine, loi peut-être un peu sévère qui condamne les médecins coupables d'une omission. Une semblable loi existe en Angleterre, en Suisse, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis. Il n'y a donc pas de raison pour qu'elle ne fonctionne pas en France. *(Salus populi suprema lex.)*

Aussi les médecins sont personnellement tenus d'informer les administrations municipales des cas de maladies contagieuses qu'ils auront constatés. Le corollaire obligé de cette mesure est la désinfection des locaux où la maladie a été constatée. De par la loi de 1884, les maires ont à ce sujet les pouvoirs les plus étendus.

L'isolement

Ils doivent prescrire les mesures que commande la situation. En premier lieu *se présente l'isolement* des malades. Dans un hopital déjà aménagé cet isolement est parfois difficile à réaliser. Aussi, je recommande à MM. les architectes chargés d'élaborer un projet de construction d'abandonner les errements trop longtemps suivis et d'adopter le système de pavillons isolés. Si le malade est soigné à domicile, l'isolement est souvent plus difficile encore à obtenir. Toutefois, il importe de faire en ce sens tout le possible.

Le transport des malades *dans les voitures publiques* est un danger sérieux, on cite des cas où des maladies mortelles ont été contractées par des voyageurs succédant à des malades dans des voitures infectées. Il devrait être absolument défendu d'effectuer dans les voitures publiques, le transport de personnes atteintes de choléra de variole, de scarlatine, de diphtérie, de rougeole, de coqueluche, de fièvre typhoïde. Des peines de police sévères devraient être édictées.

Le transport de ces malades *devrait être effectué* au moyen d'une voiture municipale, *ad hoc*. Elle serait construite de façon à être facilement désinfectée. Il en existe des modèles très pratiques; je possède le dessin de l'une d'elles établie dans d'excellentes conditions. La dépense n'excéderait pas 1,600 fr. Ce dont il importe de bien se persuader c'est que tous les objets en contact avec les malades sont devenus dangereux; les bibliothèques, les livres, sont des véhicules de maladie, les écoles sont souvent dangereuses.

Une épidémie peut aussi éclater par suite de l'inhumation tardive des cadavres; elle se déclare parfois à la suite de l'exhumation de certains cadavres. C'est ainsi que l'on attribue la dernière épidémie cholérique qui a sévi en Espagne à l'exhumation des cadavres des cholériques décédés depuis de longues années. *(A suivre.)*

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 1er juin

LES FRAUDES DE POIVRE A ROUBAIX

A l'audience de mercredi, venaient deux affaires importantes de fraude : l'une où sont impliqués, un roubaisien de la rue d'Alma, Louis Bonte, et un tourquennois, Louis Haquette ; l'autre qui a amené les poursuites contre toute la famille Vancommerbeck dont les magasins et l'habitation sont sis à Roubaix, boulevard Gambetta. Le tribunal est présidé par M. Parenty, qui a pour assesseurs MM. Dupas et Labbe, juges.

M. Bouillon, substitut, occupe le siège du ministère public : il n'y a guère plus de monde que de coutume dans la salle d'audience.

AFFAIRE BONTE

Les prévenus

Ils sont deux : Louis Bonte, cabaretier, et Louis Haquette, cordonnier ; ils sont correctement vêtus ; ils s'expriment avec beaucoup d'aisance et ne se laissent embarrasser par aucune des questions posées par le Président. Ils sont assistés de Me Roche ; ils ont été détenus pendant cinq semaines, mais ils comparaissent en liberté.

Conclusion des Douanes

L'administration est représentée par M. Lusserech, directeur des douanes; elle conclut, par l'organe de Me Godron, avoué, à la confiscation des marchandises saisies, et au paiement de 783 francs constituant le double de la valeur des marchandises.

Le premier témoin

DESHAYES, facteur des postes à Tourcoing. J'étais rentré chez moi vers huit heures du matin quand j'aperçus une voiture en face de ma porte qu'on était en train de charger; comme j'avais des soupçons sur les allées et venues dans la maison d'Haquette, je demandai aux hommes qui faisaient ce chargement ce qu'il y avait dans le véhicule : — ils étaient trois, un commissionnaire appelé Dujardin, un autre du nom de Gruson, le troisième un grand brun, s'était enfui. On me répondit que c'était du poivre, et Gruson m'exhiba un passavant qui me parut surchargé; je les priai tous deux de me suivre et les remis aux mains de deux gendarmes qui, après interrogatoire, les mirent en état d'arrestation. Le lendemain, plusieurs individus me menacèrent lorsque je passai sur la place Sébastopol; j'en fis ma déclaration au commissaire.

M. LE PRÉSIDENT. Si ces menaces se renouvelaient, ne manquez pas d'en référer immédiatement à l'autorité. — DESHAYES. Oui, monsieur le Président ; d'ailleurs je ne crains rien, quoique Gruson m'ait raconté qu'un gendarme d'Armentières avait été éreinté (sic) pour avoir dénoncé comme je l'ai fait.

M. LE PRÉSIDENT. N'aviez-vous pas, avant le 18 avril, remarqué quelque chose d'anormal? — LE TÉMOIN. Oui, j'ai remarqué qu'il venait beaucoup de gens dans la cour; une nuit, m'étant levé vers deux heures du matin, j'ai constaté qu'on manipulait des sacs. J'en avais averti la douane, mais quand j'ai vu que les douaniers ne parvenaient pas à prendre Haquette en flagrant délit, malgré leur surveillance, j'ai résolu d'agir moi-même.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez bien fait, vous avez témoigné d'un certain courage.

Interrogatoire

BONTE, Louis, dit être cabaretier, avoir 34 ans et demeurer à Roubaix, rue d'Alma : il a été condamné trois fois pour fraude, mais la dernière condamnation remonte à 1872.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas fait la fraude depuis ? — BONTE. Non, je vous le jure : je suis mal noté et je passe pour un fraudeur, parce que j'achète ordinairement du poivre dans tous les bureaux de douane de la direction.

M. LE PRÉSIDENT. Voyons, tout le monde sait bien dans votre quartier que vous faite la fraude... — BONTE. Je vous affirme que non ; j'ai été condamné pendant mon jeune âge, mais depuis 1872, je n'ai absolument fait aucun acte de contrebande.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes prévenu d'avoir introduit en France 261 kilog. de poivre en grains, objets tarifiés, et de les avoir vendus à un sieur Gruson, en gare de Lille : or, ce poivre on l'a trouvé chez Haquette, à Tourcoing. — BONTE. C'est sur les instructions de Gruson que j'ai fait conduire ce poivre chez Haquette : Gruson à qui je l'avais vendu, m'avait manifesté l'intention de placer cette marchandise à Tourcoing.

M. LE PRÉSIDENT. Mais c'est la première fois que vous donnez cette explication !... Il n'a jamais été dit un seul mot de cela à l'instruction. — BONTE. On ne m'a jamais

---

FEUILLETON DU 3 JUIN 1892. — N° 3

MER SAUVAGE

Par Pierre MAËL

PREMIÈRE PARTIE

I

CRÉPUSCULE

Il étendit le bras vers l'océan, dont l'azur, très sombre à l'orient, se faisait lumineux à la bordure de l'ouest.

— Quand j'étais tout jeune officier, les premiers jours de l'isolement sur les flots m'emplissaient l'esprit d'une terreur religieuse. Nous étions là, quelques-uns, une poignée comparée à la foule des peuples, perdus sur cette immensité mouvante. Autour de nous, c'était l'infini, une houle sans bornes, un désert d'eau au-dessous de la voûte du ciel. Il semblait que jamais — non, jamais plus — cette solitude ne prendrait fin. Et, pourtant, je le savais bien, d'une certitude absolue, je marchais vers un but.

La terre, que je ne voyais pas était là, de chaque côté au-dessous des bornes de l'horizon.

Aujourd'hui, c'est la même sensation que j'éprouve, la même certitude que je possède. Il y a quelque part, plus loin que ne peut atteindre la vue de mon intelligence, une terre où l'on se repose des dangers et des fatigues du voyage. Heureux l'homme qui, en l'abordant, peut se dire : « J'ai traversé la mer de l'existence sans m'amoindrir sous ses orages, sans m'oublier dans le bercement et les caresses de ses mirages ! »

Cette fois, il se tut. Une cloche sonnait à l'intérieur, annonçant sans doute l'heure du repas.

L'oncle offrit le bras à sa nièce. Mais, avant de rentrer, il se tourna une fois encore vers le couchant.

Une buée trainante commençait à estomper la campagne. Sur l'horizon, maintenant très pâle, la nuit abaissait son voile noir. Une de ces fleurs cotonneuses que le vent détache de l'herbe vint, après avoir frôlé son visage, s'arrêter au corsage d'Armelle. Elle jeta un cri de gaieté.

— Une nouvelle, mon oncle, une nouvelle qui va nous arriver ! Et une bonne nouvelle, j'en suis sûre !

M. Desnoëls sourit en confirmant cette interprétation.

— Pour toi, parbleu, petite. Cette nouvelle, je vais te la dire : en ce moment même, un jeune chevalier ressuscité de la légende, dirige vers Ambon sa course sur une blanche nef trainée par des cygnes. Allons ! châtelaine, prépare tes plus beaux atours. Voici le vainqueur de tes dédains qui approche !

— Bravo ! s'écria Armelle en battant des mains. Et maintenant, qu'il vienne, le paladin !

C'était sa manière, à elle, [illegible] de clore les entretiens lorsqu'ils menaçaient de se terminer sur une note de tristesse.

Armelle n'entendait point, en effet, que la tristesse s'épandit sur la demeure. Elle n'y était déjà que trop bieu établie, et, depuis quatre ans écoulés que le vide s'était fait au foyer de son oncle, la jeune fille, malgré tous ses efforts n'avait pu empêcher ce voile sombre de s'épaissir chaque jour davantage.

Ce n'était plus une enfant. Une maturité précoce lui était venue au contact du désenchantement que peut apporter à une âme s'ouvrant à la vie la vue de misères aperçues là où l'on ne supposait que le bonheur possible. — A quatorze ans, il est bien rare qu'on réfléchisse, si quelque cause externe ne vient provoquer, dicter plutôt, la réflexion. Pour Armelle, cette cause avait été violente secousse produite dans son esprit par la séparation intervenue entre son oncle et sa tante. Lorsqu'il lui avait fallu faire un choix entre les deux, elle était allée du côté où elle avait cru voir le droit, — mais ausi le plus grand besoin de consolation et de soutien.

Dès les premières heures, elle s'était astreinte à ne point juger, à s'abstenir même de laisser pencher la balance en faveur de l'un ou de l'autre des êtres qui lui étaient le plus chers. Malheureusement une telle contrainte ne va pas sans quelque amertume ; et, par répercussion des sentiments extrêmes qu'elle venait de subir, Armelle s'était saturée d'amertume. D'un seul coup, ce salutaire bandeau de l'illusion qui garantit les yeux de la jeunesse lui avait été arraché. L'existence lui était apparue maussade, et, avec la promptitude à généraliser qui caractérise les êtres sans grande expérience, elle avait conclu de suite à la permanence du mensonge sous toutes les conventions sociales. — Si jamais, au monde, deux êtres avaient été créés, se disait Armelle, pour se donner réciproquement le bonheur, c'étaient assurément Robert Desnoëls et Jeanne de la Page. Or, ces deux êtres, si bien faits l'un pour l'autre, s'étaient mutuellement [illegible] plutôt que convenus, tout juste pendant [illegible] fallait-il compter largement, trois ans. — Encore [illegible] été qu'un long [illegible] car la troisième année n'a[illegible] continuel tiraillement d'humeurs contraires, un [illegible] échange de concessions glaciales destinées à préparer la séparation finale à... l'amiable.

Armelle n'avait vu qu'une cruelle ironie dans les apparences du bonheur. Que se passait-il donc dans les ménages moins bien assortis, puisque, dans celui-ci, sans qu'aucun motif grave fut intervenu, trois années avaient suffi pour ruiner les espérances et démentir les promesses du premier jour ?

Mais, peu à peu, la sévérité de ce jugement inavoué s'était adoucie. Elle avait fait place à une tendre pitié, chaque jour *corroborée par le désir* croissant de faire cesser cet atroce malentendu. Armelle avait vu son oncle si profondément atteint, si malheureux dans son abandon, elle avait pu lire tant de regrets, qui allaient devenir des remords, dans l'âme de sa tante, qu'elle s'était juré de ne point laisser empirer le mal dont ils souffraient tous deux. *Par malheur, elle avait mis deux années* à en venir là, et une troisième à oser commencer son œuvre de réparation. Elle se trouvait trop jeune, trop dépourvue d'autorité.

Un beau jour, à la suite d'une entrevue avec Me Desnoëls, elle s'était aperçue qu'elle était également chérie de part et d'autre. Elle était donc le trait *d'union naturel* entre les deux époux que séparait une ignorance de leur valeur réciproque, aussi bien que le sentiment égoïste de leur dignité. Alors, elle n'avait plus hésité, et s'était bravement mise à la besogne.

La première règle qu'elle s'était imposée était de renfermer en elle-même les précédentes tristesses, *de ne les laisser jamais se manifester* au dehors. M. Desnoëls, penseur profond et méditatif, austère pratiquant de ses devoirs, inclinait vers un sombre pessimisme. Elle se promit de battre en brèche ce pessimisme en caressant dans son oncle les idées généreuses, quoique peut-être trop spéculatives, auxquelles il s'abandonnait. Quant à sa tante, beaucoup plus frivole par éducation [illegible] par nature, elle voulut l'amener à prendre qu[illegible]ulations, intérêt aux vues larges de goût à ces spécu[illegible] contraire fin proposée son mari, et cette double et [illegible] puis- à son énergie, Armelle y tendit de toute la puissance d'une intelligence d'élite et d'un cœur plein d'un double amour presque filial.

II

SONS DE CLOCHES

— Et, de Vannes, quel chemin dois-je prendre ?

— Dame ! monsieur, la route ordinaire qui mène au Theix et à Sarzeau, une belle route pour le sûr Quand vous serez à Sarzeau, vous aurez fait le meilleur du chemin. Ce serait à votre choix, si vous voulez rejoindre l'océan à Saint-Gildas ou à Port-Navalo, ou regagner le Morbihan par la bordure. Les îles ne manquent pas et plusieurs sont habitées par des particuliers retirés. Peut-être que vous trouverez là la personne que vous cherchez.

Celui qui donnait ce renseignement très vague était un paysan à la figure chafouine, dont le gros nez à larges ailes, la vaste bouche lippue et garnie de dents jaunes, mais surtout les yeux bleus pleins d'une fausseté malicieuse, démentaient le nom breton de Quirrel.

Celui qui interrogeait, un enseigne de vaisseau en tenue de voyage, la pèlerine sur les épaules, la casquette retenue par la jugulaire pouvait avoir vingt-quatre ans. Grand, mince, mais admirablement charpenté, il avait les traits d'une délicatesse presque fémine. Mais les yeux gris, regardant droit devant eux, et un menton accusé, décelaient en lui une énergie froide et virile.

Ce dialogue se tenait à Questembert, à la porte d'un enclos ceint d'une haie vive, dans cette portion de la terre bretonne qui précède la lande de Lanvoux, et où la richesse du sol est vraiment incomparable, tant légumes, fruits, arbres et arbustes de toutes essences s'y sont donné rendez-vous.

— Merci, prononça le jeune homme pour clore l'entretien.

Il porta la main à sa casquette pour saluer et tourna le dos à son interlocuteur.

Après quoi il reprit à grandes enjambées le chemin de la gare.

Là, renseignement pris, il dut se résigner à attendre deux heures L'express de Paris qui l'avait déposé là à neuf heures n'était pas suivi d'autre train rapide. Vers midi, il descendit à Vannes et courut de suite aux informations. Assurément, ce devrait être dans ces regions qu'habitait la personne qui cherchait, puisqu'on ne la connaissait pas à Questembert, où il avait cru la trouver.

A Vannes, l'enseigne de vaisseau Edme Le Cléhô ne perdit pas son temps à questionner les habitants. Il alla droit au bureau de poste et demanda à parler au receveur. Celui-ci répondit à ses questions que le capitaine de frégate Desnoëls devait habiter du côté de Sucinio, ou de Billiers, ou de Damgan — il ne savait pas au juste — mais certainement de ce côté-là, car de nombreux paquets venant de Paris étaient arrivés au bureau restant de Vannes, à son nom. Et, se reprenant, il ajouta :

— Tenez, je vais faire appeler le distributeur ; il vous renseignera mieux que moi.

Quelques secondes plus tard, l'employé en question entrait dans le cabinet du receveur.

Il fut, en effet, beaucoup plus explicite que son chef.

— M. Desnoëls doit habiter entre Billiers et Sucinio, car il vient presque toutes les semaines une voiture de Sarzeau ou de Theix, conduite par un vieux paysan, qui prend les paquets à l'adresse du commandant en même temps que d'autres paquets pour Mle Guéneuc. Or, l'adresse de cette mademoiselle porte tantôt Billiers et tantôt Sucinio.

— Mais, demanda l'officier, Sucinio n'est pas une commune, que je sache, et l'épigraphe des envois dont vous parlez doit porter quelque autre indication, je présume. Car si le nom du commandant Desnoëls m'est connu, celui de Mlle Guéneuc ne me dit absolument rien.

(A suivre) PIERRE MAËL.